COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE PEYRAT DE BELLAC DU 26 JANVIER 2015

Désignation d'un correspondant sécurité routière

Le Conseil Municipal, désigne Madame Martine PAILLER, correspondant sécurité routière, pour assurer le lien entre la commune et ses administrés et l'Etat pour lutter contre l'insécurité routière.

Salle multi-activités : désignation d'un notaire

Le Conseil Municipal, désigne Maître HOGREL, pour établir les actes de vente des parcelles cadastrées section AB n°538 et AB n°540 appartenant à l'indivision RAFFIER. Les frais d'acte et de publicité seront intégralement supportés par la commune.

Mise à disposition gracieuse du foyer-club au comité des Fêtes le 26 avril 2015

Le Conseil Municipal, décide d'accorder gratuitement le foyer-club le dimanche 26 avril 2015 afin que le comité des fêtes puisse utiliser la salle à but non lucratif pour abriter les exposants lors de son marché de printemps.

Mission inspection en matière de santé et de sécurité

Selon l'article 5 du décret 85-603, les communes doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, décide :

- De solliciter la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne conclue pour une durée de 3 années civiles pleines à compter du 1^{er} février 2015
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense

Appel au mécénat populaire pour la restauration de l'église d'Oradour-sur-Glane

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une participation financière de 100 € pour la restauration de l'église d'Oradour sur Glane pour aider la commune d'Oradour/Glane et renforcer la dimension mémorielle et symbolique portée par Oradour, en Europe et plus largement dans le monde.

Attributions de diverses subventions pour l'année 2015

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015

Shogun Karaté	150 €
AAPPMA de BELLAC (pêche)	150 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme »	250 €
Noussat Adhère	150 €
Art'Abesque	200 €
ACCA de PEYRAT DE BELLAC	450 €
Jour de Soie	200 €
Ass. Les Amis d'Alsace	150 €
A la découverte de soi (sophrologie)	100 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls	440 €
Vélo Nature	150 €
Comité des Fêtes	250 €
Union des Aveugles	50 €
FNATH (accidentés du travail et handicapés)	70 €
AFM (myopathie)	50 €
PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)	30 €
ANACR (résistants)	70 €
Secours Populaire	70 €
Prévention routière	50 €

Le Conseil Municipal, décide de ne pas accorder de subventions à :

- La ligue des Droits de l'Homme
- Les conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin
- L'association AVIMED
- L'école de musique (dans l'attente d'avoir plus d'informations)

Renouvellement du parc informatique du secrétariat de la mairie

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'EVA TEAM pour le renouvellement de 2 microordinateurs, ordinateur portable, logiciels et l'installation du matériel pour un montant HT de 3 544.50 €.

Contrat anti-virus et contrat de maintenance du matériel informatique du secrétariat de la mairie

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'EVA TEAM pour les contrats anti-virus et de maintenance du matériel informatique du secrétariat de la mairie pour des montants respectifs HT par mois et par poste de 5 € et 10 €.

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 26 janvier 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 26 février 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire, M. FREDAIGUE-POUPON